


Info Chapelloise n°84

Novembre - Décembre 2010



Mairie
☎ 02.40.98.62.57
mairie.chapstsauv@wanadoo.fr
www.lachapellesaintsauveur44.fr

Cet été, nous avons lancé un concours pour la réalisation d'un logo pour notre commune. Un logo représente la carte d'identité graphique d'un organisme ou d'une entreprise, son image publique, l'expression d'elle-même qu'elle choisit de diffuser. La commission « Vie locale » va soumettre les projets reçus, au Conseil Municipal de novembre. Ainsi, tous les chapelais pourront découvrir ce « logo » dans le bulletin municipal à la fin de cette année 2010. Quel que soit le projet retenu, nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui se sont exprimées.

Le calendrier des manifestations

Jeudi 11 novembre	Commémoration de l'armistice. Rendez-vous à 11h devant la mairie pour se rendre au cimetière. Nous nous retrouverons ensuite au café le St Sauveur pour le verre de l'amitié
Vendredi 19 novembre	Soirée des maisons fleuries à 20h30 au centre des loisirs pour la remise des prix
20, 21, 27, 28, 30 novembre et 3,4 décembre	Les Tréteaux Chapellois jouent « J'y crois pas... » une comédie pleine de quiproquos et où l'on rit beaucoup. Venez nombreux pour encourager nos artistes locaux.
Vendredi 10 décembre	Réunion de l'association « Eoliennes en Pays d'Ancenis » à 20h30 au centre des loisirs. Présentation de la démarche Eolien-Citoyen et les objectifs pour le Pays d'Ancenis
Dimanche 12 décembre	Repas des aînés et arbre de Noël. A cette occasion, le repas sera animé par Corinne et Jacques Lafontaine de « Chante et danse » (chansons françaises) et les enfants accompagnés de leurs parents découvriront « La folle aventure de Chocolat » mettant en scène un clown et des marionnettes proposés par la Compagnie du Moulin à paroles.

L'université permanente près de chez-vous

www.univ-nantes.fr/up

L'université permanente est ouverte à tous, sans condition d'âge, ni de niveau d'études. Elle est décentralisée dans 9 antennes du département de Loire-Atlantique : Ancenis, Blain, Châteaubriant, Clisson, Machecoul, Pornic, Pontchâteau, Saint-Brévin et Vallet, dans le but de :

- susciter et cultiver le plaisir d'apprendre,
- faciliter les échanges entre les générations,
- renforcer les liens entre les personnes,
- aider à une meilleure compréhension de notre société
- favoriser une plus grande conscience citoyenne.

Les antennes de l'Université Permanente proposent, avec le soutien du Conseil Général et l'aide matérielle des villes d'accueil, des conférences et éventuellement d'autres activités : cours, cinéma, concerts, sorties et voyages culturels (paiement complémentaire). Elles fonctionnent grâce à la mobilisation de bénévoles locaux. L'adhésion annuelle (17 € pour l'année 2010/2011) donne accès à toutes les conférences. **ANTENNE D'ANCENIS Marie-Claire GUICHARD (secrétaire) au 02.40.98.70.69**

**Si vous avez besoin de tables et autres mobiliers :
renseignez vous auprès du Comité des Fêtes de la Chapelle au
06.32.63.19.88**

Gestion des déchets

Un point sur les conteneurs papiers-journaux-magazines

Les papiers-journaux-magazines sont collectés dans des conteneurs d'apport volontaire de couleur bleu.

Lors des récents contrôles qualité, certaines erreurs de tri ont été constatées. Bois, bidons, aérosols, vêtements, bouteilles en verre et en plastique, cartons, revues sous film plastique... ont été retrouvés dans le conteneur à papiers-journaux-magazines. Pour que le contenu des conteneurs soit recyclé, celui-ci ne doit pas renfermer d'autres déchets que ceux auxquels il est destiné.

Pourquoi ?

Une fois collecté, le papier est envoyé au centre de tri de Carquefou afin d'être conditionné en balles puis envoyé dans une papeterie. Là, les papiers sont broyés et transformés en pâte. Celle-ci est ensuite reconditionnée sous forme de bobines de papier recyclé.

Beaucoup de cartons sont également retrouvés dans les conteneurs papiers-journaux-magazines. Le carton ne suit pas la même filière de recyclage que le papier, il ne doit donc pas être jeté dans ces conteneurs mais déposé en déchèteries.

Quelques rappels de consigne de tri :

Dans les bornes d'apport volontaire des papiers-journaux-magazines :

- On peut y mettre ; les catalogues, les revues, les feuilles de papier, les enveloppes avec et sans fenêtre.



Attention :

- enlever le film plastique autour des magazines (celui-ci n'est pas recyclable),
- ne pas y mettre : les cartons, les papiers souillés ou tout autre déchet.

Maintenons nos efforts « les petits gestes du quotidien sont un grand pas pour la planète ! »



Plus d'information sur le www.pays-ancenis.com

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Centre Administratif « Les Ursulines » – BP 50 201 – 44 156 ANCENIS cedex

Tél. : 02 40 96 31 89

Notre association recherche des bénévoles désireux d'être présents auprès des malades, personnes âgées et handicapées sur le département de Loire-Atlantique.

Nous sommes une association reconnue d'Utilité Publique, qui regroupe plus de 8 000 visiteurs sur toute la France, et nous sommes 128 dans le 44 sur 18 sites hospitaliers.

Visite des Malades
dans les
Etablissements Hospitaliers

... et si vous deveniez
Visiteur Bénévole

(des malades, des personnes âgées, des handicapés attendent votre visite ...)

Tél : 02.40.05.09.16
vmeh44.com

vmeh.44@wanadoo.fr
- Association reconnue d'utilité publique -

Permanences de Michel MENARD, Député de Loire-Atlantique

de 16h à 17h30 à la mairie de Varades
Lundi 22 novembre Lundi 17 janvier
Lundi 28 mars Lundi 23 mai

Quelques informations utiles...

La Mission Générale d'Insertion du Pays d'Ancenis (MGI)

Depuis quelques années, le Rectorat de l'académie de Nantes remplit 2 missions -service gratuit- pour accompagner les jeunes du Pays d'Ancenis sortis sans solution du système scolaire (privé ou public) :

- Le Pôle d'insertion : pour les élèves de plus de 16 ans qui ont « décroché » de collège ou lycée.
- La Plate-forme d'Accès à l'Emploi (PAE) : pour tout élève sortant d'un lycée public qui souhaite un accompagnement (durée 6 mois) vers l'emploi. Contacter Jean-Yves BOUCHAUD, Tél. 02.40.96.09.80 et plaquette à télécharger sur le site www.pays-ancenis.com

La Validation des Acquis de l'expérience (VAE)

Vous êtes salarié, en recherche d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole, et vous souhaitez valoriser votre expérience professionnelle en obtenant un diplôme sans repasser par l'étape de la formation, la VAE peut vous aider dans ce projet. Des réunions d'information collective, gratuites et sans inscription sont organisées à Ancenis prochainement, à l'Espace Corail (près de la gare), 30 place Francis Robert :

- samedi 23 octobre, de 10 h à 12 h, (à noter : la réunion du 21/10 initialement annoncée est annulée)
- lundi 15 novembre, de 12 h à 14 h,
- mardi 14 décembre, de 12 h à 14 h.

Renseignements au 02.40.09.55.10 (Maison de l'Emploi) ou 0 800 200 303 (plate forme du Conseil Régional).

Le Réseau Mobilité du Pays d'Ancenis

La COMPA organise depuis plusieurs années un réseau mobilité de mise à disposition de scooters et vélos électriques (nouveau) pour tout public en insertion sociale et professionnelle, à partir de 16 ans. Coût : 75 € : caution puis 1,5 € : par jour de mise à disposition

Contacteur :

APTE à Varades : Tél 02.40.98.37.91

TROCANTONS, à Pannecé : 02.40.97.78.55

Erdre et Loire Initiatives, à Ancenis : 02.40.83.15.01

CYBER-BASE EMPLOI du Pays d'Ancenis

Le cyber base emploi, à Ancenis, est à disposition de tout public qui a besoin de se servir de l'informatique dans ses recherches autour de l'emploi et la formation. Des ordinateurs, imprimantes... sont à disposition et des ateliers divers sont proposés (gratuits)

Pour tous renseignements, appeler le Cyber base Emploi, à Ancenis, Tél 02.40.09.20.13

La PAIO (Permanence Accueil Information et Orientation) / Réseau des Missions Locales est un service public (donc gratuit) dédié aux jeunes de 16 à 25 ans. Les jeunes sont reçus en entretien individuel par une conseillère à Ancenis. Contact PAIO : Tél 02.40.96.44.30

CHANGER DE METIER , CREER SON
ACTIVITE , PROGRESSER DANS SON
TRAVAIL ...

Des organismes de formation, d'orientation
professionnelle, de financements, des structures
de reclassement, des représentants de l'activité
économique du territoire seront présents au
**Forum de l'Evolution Professionnelle en Pays
d'Ancenis**

**le samedi 13 Novembre 2010 de 9 h à 17 h
Salle le Phénix à Mésanger**

La Délégation de la Solidarité du pays
d'Ancenis vous informe du
déménagement de l'antenne Aide
Sociale à l'Enfance, à compter du 21
septembre au 235 avenue Francis
Robert à Ancenis. Les coordonnées
téléphoniques restent inchangées : tél
02.40.83.12.56 fax 02.40.96.15.20

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 septembre 2010

➤ **Modalités d'établissement des bases d'impositions pour 2011** : Le Conseil Municipal, **décide** de reconduire les modalités de 2010 à savoir :

Foncier Bâti : Exonérations en faveur des entreprises nouvelles pour 2 années

Foncier non bâti : Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs pour 3 ans

➤ **Tarif cantine 2010-2011** : La Société Ensemble Breiz Restauration n'a pas augmenté son tarif qui est de 2.57 € TTC par repas, pain non compris. Le Conseil Municipal, **reconduit**, à l'unanimité, à 3.05 € par enfant et 3.86 € par adulte le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011.

➤ **Recherche terrain unité de stockage déchets** : La Compa est actuellement à la recherche de terrains pour créer un centre d'enfouissement des déchets puisque l'exploitation du site de la Coutume à Mésanger arrive à saturation vers 2015. Après avoir examiné le territoire communal et les distances à respecter, le conseil constate qu'aucun périmètre ne correspond aux critères.

➤ **Mare de la Giltière** : Le Conseil Municipal, **décide** l'acquisition de cette mare au prix de 0.40 € le m² soit 127.20 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune. La Mare sera ensuite rebouchée pour faciliter la circulation des cars et des camions d'enlèvement des déchets.

➤ **Compte rendu commission environnement** : Suite à une demande des services de la Compa, la commission environnement a inventorié les chemins et « voies apaisées » où cyclos, piétons et parfois voitures peuvent circuler.

➤ **Utilisation du vidéo projecteur** : le Conseil Municipal **décide** de mettre à disposition des associations chapelloises et intercommunales le vidéo projecteur et l'écran et **fixe** une caution de 400 € par utilisation

SEANCE du 15 octobre 2010

➤ **Terrain les Poëzas** : le Conseil Municipal, **décide** de vendre à M. et Mme Roullier : la parcelle ZC 17 de 35 m² à 0.40 € le m² soit 14 € et le chemin ZC 21 de 279 M² à 0.15 € le m² soit 41,85 €. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

➤ Tarif 2011

Concession de cimetière

15 ans	120.00 €
30 ans	240.00 €
50 ans	447.00 €

Terrains communaux

Zone artisanale	2.86 €
Chemin hors agglo.	0.16 €
Terrain village	0.42 €
Terrain agglo	2.03 €

Manifestations Centre des loisirs

Vin d'honneur	87 €
Journée complète	294 €
Soirée à partir de 15 heures	237 €
Journée jusqu'à 21 heures	155 €
Concours de belote – loto	118 €
2 ^{ème} jour location (sans nettoyage par la mairie)	100 €
Théâtre (grande et petite salle)	599 €
Traiteur	420 €
Vente expo (payable à l'avance) 1 jour	663 €
Vente expo à partir de 2 jours (par jour)	546 €
Si la location est < ou = à 118 € : paiement total à la réservation	
Casse de la vaisselle (par pièce cassée)	1 €

➤ Crédits vêtements

- 326,00 € pour M. GUINEHEUX Jean Pierre
- 293,00 € pour M. CADEAU Michel
- 224,00 € pour Mme MENANT Bernadette
- 163,00 € pour Mlle AUDOUIN Nadine

➤ Redevance assainissement 2011

- le forfait annuel est fixé à 59,00 €
- la surtaxe d'assainissement est à 1,05 € le m³ d'eau consommée

Pour les foyers ayant un puits, ils paieront le forfait plus une base de consommation de 30 m³ par an et par personne

➤ Branchement réseau assainissement 2011

Maisons Anciennes

Participation aux frais de branchement : 455,00 €

Constructions nouvelles

1 357,00 €
Soit Participation Raccordement Egout 902,00 €
Participation aux frais de branchement 455,00 €

➤ **Subvention foyer des jeunes** : Le conseil décide d'accorder 400 € au nouveau bureau pour régler les assurances et l'achat de matériel.

Les comptes rendus de Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune : www.lachapellesaintsauveur44.fr